



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 6 octobre 2014, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE à 20 h

- Consultation publique portant sur un règlement concernant le stationnement et la vitesse dans la rue Normand
- Point 7.4 Adoption du deuxième projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'autoriser les commerces et les services dans les affectations agricoles
- Point 7.1 Demande de dérogation mineure (4473, route Marie-Victorin, pour la régularisation d'une marge de recul latérale)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-223 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 23.

Sont présents : Christian Richard, maire
Stéphanie Bergeron, conseillère
Line Boisvert, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Monic Pichette, conseillère
Émile Brassard, conseiller
Yvon Laviolette, conseiller

46 personnes sont présentes.

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et adopté à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 octobre 2014
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein de conseil d'administration de l'OBV du Chêne
- 3.2 Autorisation d'appel d'offres concernant la réfection de deux tronçons de rue
- 3.3 Mandat à Beauvais Truchon, avocats
- 3.4 Nomination de M. Stéphane Dusablon à titre de représentant de la Municipalité dans le dossier de M. Ghislain Daigle
- 3.5 Refinancement des règlements d'emprunts par billets en date du 15 octobre 2014 d'une somme de 544 000 \$ en vertu des Règlements d'emprunt 2008-532, 2009-536, 2011-565, 2012-576, 2011-567 et 2010-554
- 3.6 Adjudication pour le refinancement des règlements d'emprunts d'une somme de 544 000 \$
- 3.7 Gestion des matières résiduelles

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Autorisation de paiement d'une facture à M. Jocelyn Magnan
- 4.3 Autorisation de paiement pour les services de la Sûreté du Québec





4.4 Mandat à M. Paul Grimard, arpenteur-géomètre

5. FORMATION

5.1 Inscription d'un membre du comité consultatif d'urbanisme au 27^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales

6. VOIRIE

6.1 Cession d'une portion de la route Marie-Victorin

7. URBANISME

7.1 Demande de dérogation mineure (4473, route Marie-Victorin, pour la régularisation d'une marge de recul latérale)

7.2 Demande de permis de construction (4375, rue de la Promenade, propriété de M. Arnaud Cabanac de Lafregeyre)

7.3 Demande de permis de rénovation (3930, chemin de Tilly, propriété de M. Julien Lassonde)

7.4 Adoption du deuxième projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'autoriser les commerces et les services dans les affectations agricoles

8. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 octobre 2014

2014-224 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014

2014-225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'OBV du Chêne

2014-226 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBV DU CHÊNE

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2013, le mandat du représentant au sein du conseil d'administration de l'OBV du Chêne s'est terminé;

pour ce motif,





il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et adopté à l'unanimité

QUE Christian Richard, maire, soit nommé à titre de représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'OBV du Chêne.

3.2 Autorisation d'appel d'offres concernant la réfection de deux tronçons de rue

2014-227 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA RÉFECTION DE DEUX TRONÇONS DE RUE

ATTENDU QUE lors d'une séance de travail, la directrice générale par intérim a déposé auprès des membres du conseil municipal le devis concernant la réfection de deux tronçons de rue;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis comme présenté;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant la réfection de tronçons.

3.3 Mandat à Beauvais Truchon, avocats

2014-228 MANDAT À BEAUVAIS TRUCHON, AVOCATS

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE la société Beauvais Truchon, avocats soit mandatée afin d'agir à titre de conseiller juridique de la Municipalité, tant dans les dossiers généraux que dans les dossiers de ressources humaines.

Les dépenses encourues seront prises dans les postes budgétaires relatifs aux dossiers traités ou dans le surplus accumulé, le cas échéant.

3.4 Nomination de M. Stéphane Dusablon à titre de représentant de la Municipalité dans le dossier de M. Ghislain Daigle

2014-229 NOMINATION DE M. STÉPHANE DUSABLON À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER DE M. GHISLAIN DAIGLE

ATTENDU QU' il existe un litige entre M. Ghislain Daigle et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly concernant l'installation d'un émissaire pluvial, et ce, depuis 2010 et que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu une demande introductive d'instance datée du 27 juin 2014;

ATTENDU QU' il est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité notamment dans le cadre de l'interrogatoire, lequel doit préférentiellement avoir suivi le dossier depuis le début afin de pouvoir donner une vue d'ensemble;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et adopté à l'unanimité

QUE M. Stéphane Dusablon soit nommé à titre de représentant de la Municipalité dans le dossier de M. Ghislain Daigle.





3.5 Refinancement des règlements d'emprunts par billets en date du 15 octobre 2014 au montant de 544 000 \$ en vertu des Règlements d'emprunt 2008-532, 2009-536, 2011-565, 2012-576, 2011-567 et 2010-554

2014-230 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS PAR BILLETS EN DATE DU 15 OCTOBRE 2014 D'UNE SOMME DE 544 000 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-532, 2009-536, 2011-565, 2012-576, 2011-567 ET 2010-554

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly souhaite emprunter par billets un montant total de 544 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
2008-532	196 521 \$
2009-536	19 271 \$
2011-565	145 965 \$
2012-576	81 624 \$
2011-567	84 587 \$
2010-554	16 032 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly avait, le 15 septembre 2014, un montant de 203 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 233 000 \$, pour une période de 20 ans, en vertu du Règlement 2008-532;

ATTENDU QU' un montant total de 6 679 \$ a été payé comptant, ce qui laisse un solde net à renouveler de 196 521 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billets au montant de 544 000 \$ prévu aux Règlements d'emprunt 2008-532, 2009-536, 2011-565, 2012-576, 2011-567 et 2010-554 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

QUE les billets soient datés du 15 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;





QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	21 700 \$
2016	22 200 \$
2017	22 700 \$
2018	23 500 \$
2019	24 100 \$ (à payer en 2019)
2019	429 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt 2008-532, 2009-536, 2011-565, 2012-576, 2011-567 et 2010-554, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly emprunte 196 521 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 30 jours au terme original du Règlement 2008-532.

3.6 Adjudication pour le refinancement des règlements d'emprunts au montant de 544 000 \$

2014-231 ADJUDICATION POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS D'UNE SOMME DE 544 000 \$

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2014 d'une somme de 544 000 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt 2008-532, 2009-536, 2011-565, 2012-576, 2011-567 et 2010-554. Ce billet est émis au prix de **98,44300** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

21 700 \$	1,75000 %	15 octobre 2015
22 200 \$	2,00000 %	15 octobre 2016
22 700 \$	2,15000 %	15 octobre 2017
23 500 \$	2,35000 %	15 octobre 2018
453 900 \$	2,55000 %	15 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;





3.7 Gestion des matières résiduelles

2014-232 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lotbinière a été mandatée pour procéder à un appel d'offres public pour le service de gestion des matières résiduelles pour les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Leclercville, Lotbinière, Parisville, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Sainte-Françoise et Villeroy, et ce, couvrant une période d'un (1) an, de trois (3) ans et de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE Gaudreau Environnement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly octroie à Gaudreau Environnement inc. le contrat de gestion des matières résiduelles pour la Municipalité pour la période débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2019. Le contrat est accordé au prix total et global de 435 534,97 \$ (excluant les taxes applicables et les coûts liés aux options) pour le service de base tel que détaillé au bordereau de soumission et aux conditions stipulées au devis intitulé « Gestion des matières résiduelles 2015-2019 »;

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2014-233 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 5 996 à 6 106 inclusivement, pour un montant total de 249 900,15 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 11 855,37 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 13 581,11 \$.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

4.2 Autorisation de paiement d'une facture à Jocelyn Magnan

2014- 234 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À M. JOCELYN MAGNAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est présentement à la recherche d'une source d'approvisionnement en eau potable afin de combler ses besoins actuels et futurs;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces recherches, la Municipalité doit s'entourer de professionnels compétents afin de présenter les demandes requises aux autorités concernées;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Magnan est agronome spécialisé, notamment, dans les études d'impact de l'implantation d'un puits sur les activités agricoles dans les aires de protection;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité





QUE le conseil municipal confirme le mandat d'accompagnement accordé au taux de 90 \$ l'heure, plus les frais de déplacement, le cas échéant;

QUE le paiement de la facture de M. Jocelyn Magnan d'une somme de 701,86 \$ représentant les coûts relatifs aux travaux accomplis jusqu'à maintenant soit autorisé.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

4.3 Autorisation de paiement pour les services de la Sûreté du Québec

2014-235 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente de services avec la Sûreté du Québec relativement à la desserte policière de son territoire;

ATTENDU QUE le deuxième versement de la somme payable est dû le 31 octobre 2014;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et adopté à l'unanimité

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à payer la somme de 106 599 \$ au ministère de la Sécurité publique du Québec – Direction de la prévention et de l'organisation policière.

La directrice générale par intérim certifie que les crédits nécessaires sont disponibles au poste 02 21000 441.

4.4 Mandat à M. Paul Grimard, arpenteur-géomètre

2014-236 MANDAT À M. PAUL GRIMARD, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ATTENDU QUE la Municipalité planifie actuellement sur un projet concernant la mise aux normes de l'ensemble de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, des travaux d'arpentage étaient requis afin de déterminer l'emprise du ministère des Transports le long de la route Marie-Victorin;

ATTENDU QUE la Municipalité devait également effectuer des travaux d'arpentage sur le stationnement du quai afin d'identifier clairement les bornes en place;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE la Municipalité mandate M. Paul Grimard, arpenteur-géomètre, afin d'effectuer ces travaux et autorise le paiement de ses factures aux sommes respectives de 546,13 \$ et 143,72 \$, taxes incluses.

La directrice générale par intérim atteste que les crédits sont disponibles.

5. FORMATION

5.1 Inscription d'un membre du comité consultatif d'urbanisme au 27^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales

2014-237 INSCRIPTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AU 27^E COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES





ATTENDU QUE la Fondation Rues principales organise un colloque annuel et que celui de cette année avait pour thème « Investir notre patrimoine »;

ATTENDU QUE la préservation du patrimoine est une valeur de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE Mme Andrée Gendreau, membre du comité consultatif d'urbanisme, soit inscrite à ce colloque moyennant des coûts de 285 \$, taxes incluses.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles 02 61 001 454.

6. VOIRIE

6.1 Cession d'une portion de la route Marie-Victorin

Le point est reporté à une séance ultérieure.

7. URBANISME

7.1 Demande de dérogation mineure (4473, route Marie-Victorin, pour la régularisation d'une marge de recul latérale)

2014-238 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (4473, ROUTE MARIE-VICTORIN, POUR LA RÉGULARISATION D'UNE MARGE DE REcul LATÉRALE)

Une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation vise à autoriser une somme des marges de recul inférieure à 6 mètres, soit une somme approximative de 4,75 mètres;

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans la zone HAc 204 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité, la somme des marges latérales d'un bâtiment principal dans la zone HAc 204 doit être d'un minimum de 6 mètres;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 97-367 cause préjudice au propriétaire, car il n'y a pas d'espace latéral suffisant autour du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande vise à pouvoir implanter un accès au sous-sol, car l'espace de l'entrée principale est insuffisant et qu'un accès par la façade arrière serait défavorisant;

ATTENDU QUE le propriétaire a fourni des explications ainsi que des plans pour appuyer sa demande;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure de la propriété du 4473, route Marie-Victorin;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure au 4473, route Marie-Victorin, comme présentée.





7.2 Demande de permis de construction (4375, rue de la Promenade, propriété de M. Arnaud Cabanac de Lafregeyre)

2014-239 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4375, RUE DE LA PROMENADE, PROPRIÉTÉ DE M. ARNAUD CABANAC DE LAFREGEYRE)

Une demande de construction d'un garage a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans un arrondissement patrimonial et n'a aucune valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement patrimonial de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'objectif principal de la section XI du Règlement 98-383-1 sur les bâtiments complémentaires est d'« assurer la construction de bâtiments complémentaires de qualité dans un respect du cadre bâti patrimonial afin de préserver l'harmonie et l'homogénéité des arrondissements patrimoniaux et d'éviter la construction de bâtiments complémentaires pouvant altérer le milieu patrimonial »;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation de la section XI du Règlement 98-383-1 sur les bâtiments complémentaires sont :
« Traitement architectural :
[...]
2) Les caractéristiques volumétriques du bâtiment complémentaire telles que la forme du bâtiment, le gabarit, les pentes de toit devront être respectueuses et compatibles avec le milieu afin d'éviter les disproportions et le déséquilibre quant à la volumétrie des constructions;
3) Dans la mesure du possible, il est à privilégier de répéter la même forme ainsi que les mêmes pentes de toiture que le bâtiment principal »;

ATTENDU QUE la présente demande vise à construire un garage d'une hauteur de 5 mètres et d'une superficie de 41,8 m²;

ATTENDU QUE les présentes dimensions respectent le Règlement de zonage 97-367 de la zone CAf 201 dans laquelle est située la propriété;

ATTENDU QUE le propriétaire a fourni des explications ainsi que des plans pour appuyer sa demande;

ATTENDU QUE l'inventaire des bâtiments complémentaires du voisinage indique que la très grande majorité d'entre eux sont construits en harmonie et en conformité avec le bâtiment principal correspondant;

ATTENDU QUE dans la grande majorité des cas, les toits des bâtiments secondaires sont à deux versants;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construire à condition de conserver les dimensions présentes sur les plans fournis, mais en respectant une pente de toit à deux versants;





pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis de construction au 4375, rue de la Promenade pour la construction d'un garage comme présentée, mais avec une révision de la forme du toit.

7.3 Demande de permis de rénovation (3930, chemin de Tilly, propriété de M. Julien Lassonde)

2014- 240 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION (3930, CHEMIN DE TILLY, PROPRIÉTÉ DE M. JULIEN LASSONDE)

Une demande de rénovation d'un bâtiment principal a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans un arrondissement patrimonial et a une valeur patrimoniale exceptionnelle;

ATTENDU QUE cette demande de permis de rénovation est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement patrimonial de la Municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire a fourni des explications ainsi que des plans pour appuyer sa demande;

ATTENDU QUE la demande vise la suppression d'un élément bâti et la restauration de la galerie;

ATTENDU QUE selon les documents photographiques fournis, l'élément bâti ne serait pas d'origine;

ATTENDU QUE les modifications demandées rétabliraient la galerie d'origine;

ATTENDU QUE les travaux visent à restaurer l'apparence historique;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construire, mais demandent au propriétaire de fournir une preuve historique supplémentaire pour compléter le dossier;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis pour rénovation au 3930, chemin de Tilly pour la rénovation de la galerie comme présentée.

7.4 Adoption du deuxième projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'autoriser les commerces et les services dans les affectations agricoles

2014-241 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN D'AUTORISER LES COMMERCES ET LES SERVICES DANS LES AFFECTATIONS AGRICOLES





- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;
- ATTENDU QUE plusieurs demandes de propriétaires ou investisseurs ont été faites concernant la permission d'implanter des commerces et des services dans l'affectation agricole de la Municipalité;
- ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement n° 2 de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière propose l'autorisation de l'implantation de commerces et de services dans les affectations agricoles à l'article 2.5 du Livre II, Document complémentaire;
- ATTENDU QUE la Municipalité est régie notamment par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU QU' il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement de zonage 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement de modifier l'article 72 (tableau IV) intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* de façon à ajouter un (1) vis-à-vis l'usage complémentaire *Kiosque de vente* dans les zones Ala 150 à Ala 159 inclusivement, le tout, dans le tableau prévu à cette fin;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 7 juillet 2014;
- ATTENDU QUE le premier projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'autoriser les implantations de commerces et de services dans les affectations agricoles, sous certaines conditions, a été adopté à la séance du conseil du 2 septembre 2014;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local *Trait d'union* en date du 18 septembre 2014 et que personne n'a signifié son désaccord;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 6 octobre 2014 et que personne n'a manifesté son intérêt;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et adopté à l'unanimité

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé « Deuxième projet de règlement amendant le Règlement de zonage 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier le tableau I intitulé *Usages et bâtiments permis par zone* de façon à ajouter une note (4)* vis-à-vis des usages 4. Commerce et 5. Services, et ce, dans les zones agricoles, le tout, dans le tableau prévu à cette fin;

*Note (4) : Sont autorisés les commerces et services s'ils répondent aux critères suivants :

1. Il n'y a pas d'autre espace possible à l'extérieur des affectations agricoles;
2. Le terrain est vacant ou la terre est en friche. En aucun cas ils ne peuvent s'implanter sur une terre en culture;
3. Les usages génèrent des inconvénients incompatibles avec les milieux urbains;
4. Ils devront respecter les distances requises au tableau XI intitulé *Distance de base* du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité, par rapport à une installation d'élevage. Ils devront respecter également une distance de 100 mètres de tout autre bâtiment agricole. Les conditions de l'article 213.1 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité, intitulé « Mesure d'exception dans les îlots déstructurés (zones Ala) », s'appliquent également aux nouveaux commerces et services;
5. Ils devront avoir obtenu l'approbation de la Table UPA/MRC.





2. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire publier un avis public relatif à une approbation référendaire sur ce projet de règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, le _____ 2014.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale par intérim

8. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-242 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 21 h 56.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale par intérim



COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Septembre 2014

Baril, Hélène - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	5996
Beaudoin, Emmanuel - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	5997
Bédard, Marie-Josée - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	32.50 \$	5998
Blais, Jean-Sébastien - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	5999
Cayer, Mireille - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6000
Côté, Benoit - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6001
Dubois, Myriam - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6002
Fawns, Jimmy - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	32.50 \$	6003
Gagnon, Maude - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6004
Lemay, Pierre - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6005
Lévesque, Stéphane - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6006
Pineault, Martin - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	65.00 \$	6007
Poirier, Martin - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6008
Provencher, Éric - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	55.00 \$	6009
Simon, Martin - honoraires / entraîneur ligue de soccer 2014	32.50 \$	6010
Financière Banque Nationale Inc. - billets municipaux - remboursement intérêt	3 630.98 \$	6011
Daigle, Claudia - honoraires (du 11 au 22 août 2014)	1 830.00 \$	6012
La Great-West - assurance collective (septembre 2014)	1 355.20 \$	6013
Brasserie Labatt - commande de bières (centre communautaire)	392.25 \$	6014
Jocelyn Magnan, agronome - avis préliminaire : impacts du puits SA-PE-11-14 (recherche en eau)	701.86 \$	6015
Molson Coors Canada - commande de bières (centre communautaire)	375.47 \$	6016
Desjardins sécurité financière - REER (du 13 juillet au 23 août 2014)	1 985.65 \$	6017
Beaudoin, Emmanuel - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	175.00 \$	6018
Beaupré, Mathieu - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	77.00 \$	6019
Beaudoin, Claudia - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	105.00 \$	6020
Beaudoin, Marie-France - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	96.00 \$	6021
Blais, Mathieu - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014 + remboursement factures	162.98 \$	6022
Boutin, Charline - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	27.00 \$	6023
Couture, Carolane - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	60.00 \$	6024
Desrochers, Tommy - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	92.00 \$	6025
De Villers, Antoine - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	194.00 \$	6026
Dubois, Myriam - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	15.00 \$	6027
Fecteau, Jacob - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	40.00 \$	6028
Hamel, Amélie - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	25.00 \$	6029
Laroche, Francis - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	25.00 \$	6030
Legendre, Louis-Félix - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	40.00 \$	6031
Poirier, Martin - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	15.00 \$	6032
Pourchelle, Patrick - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	27.00 \$	6033
Provencher, Éric - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	15.00 \$	6034
Routhier-Lemay, Anais - honoraires / arbitre ligue de soccer 2014	52.00 \$	6035
Gagnon, Annie - honoraires du 18 août au 4 septembre 2014	787.50 \$	6036
Daigle, Claudia - honoraires du 25 août au 5 septembre 2014	1 590.00 \$	6037
Purolator - frais d'envoi (réparation bunker)	33.87 \$	6038
Jean-Guy Duquet, consultant - rés.: 2014-130 - mandat pour la planification du parc central et du terrain de balle	2 500.00 \$	6039
Purolator - frais d'envoi (retour-réparation bunker)	48.71 \$	6040
Club de Soccer Ste-Croix - inscriptions équipes / ligue de soccer	240.00 \$	6041
Gagnon, Annie - honoraires du 8 au 18 septembre 2014	592.50 \$	6042
Daigle, Claudia - honoraires du 8 au 19 septembre 2014	1 956.00 \$	6043
La Great West - assurance collective (octobre 2014)	356.53 \$	6044
Brasserie Labatt - commande de bières (centre communautaire)	344.44 \$	6045
Plamondon Sylvie - Honoraires (activité - cours Pilates) - 1e versement	260.00 \$	6046
Syndicat can. De la fonction publique (SCFP) - cotisations syndicales	1 419.49 \$	6047
Fondation rues Principales - frais d'inscription au Colloque annuel (membre CCU)	285.00 \$	6048
Petite caisse - frais de poste	150.00 \$	6049
Labrecque, Mario - Bussières, Céline - remboursement de taxes	551.50 \$	6050
Côté, Benoit - honoraires / activité - cours d'anglais au centre communautaire (1e versement)	480.00 \$	6051

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

PR

Hydro Québec - édifice du 955 rue de l'Église	1 193.57 \$	1238
Hydro Québec - garage municipal	245.74 \$	1239
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	535.71 \$	1240
Hydro Québec - dégrilleur	1 098.71 \$	1241
Hydro-Québec - poste de pompage	135.59 \$	1242
Hydro-Québec - tennis	79.52 \$	1243
Hydro-Québec - puits/pompes	304.71 \$	1244
Hydro-Québec - puits	442.75 \$	1245
Hydro-Québec - bibliothèque	283.34 \$	1246
Hydro-Québec - caserne	309.70 \$	1247
Hydro-Québec - pompes égouts	86.47 \$	1248
Hydro-Québec - quai	68.53 \$	1249
Hydro-Québec - calvaire	29.76 \$	1250
Hydro-Québec - station de pompage	98.12 \$	1251
Hydro-Québec - pont	37.22 \$	1252
Hydro-Québec - réservoir	1 579.93 \$	1253
Vidéotron - local des fermières (édifice du 955 de l'Église)	33.75 \$	1254
Visa - Banque Laurentienne - essence (voirie et service incendie)	1 370.69 \$	1255
Hydro-Québec - centre communautaire	483.91 \$	1256
Hydro-Québec - enseigne	20.18 \$	1257
Hydro-Québec - éclairage public	874.23 \$	1258
Telus - bibliothèque, mairie et internet	996.89 \$	1259
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	197.53 \$	1260
Vidéotron - caserne	100.70 \$	1261
Visa Desjardins:		
<i>Achats divers mairie, service incendie, terrain de jeu, centre (achat de timbres, frais de</i>		
<i>poste (trait d'union), balançoire, café, filtres, frais recherche registre foncier)</i>	761.51 \$	1262
Bell Mobilité - cellulaires	336.61 \$	1263
Petite caisse - frais de poste	150.00 \$	1264

Note: ↳ erreur (voir chèque #6049) Transaction en double
c'est un chèque et non un prélèvement
Danièle G.

COMPTES POUR SEPTEMBRE 2014

Accommodation & Mécanique 132 inc.:		
<i>Achat divers mairie et voirie (eau javel, huile 2 temps, essuie-tout) - 8.25 \$</i>		
<i>Achat divers centre (liqueurs, jus, eau, chips...) - 168.07 \$</i>		
<i>Achat divers service incendie (eau, windex, essuie-tout...)- 61.41 \$</i>		
<i>Réparation crevaison sur remorque - 34.49 \$</i>	272.22 \$	6052
Acklands Grainger:		
<i>Mousse pour autopompe (service incendie) - 525.90 \$</i>		
<i>Hache (service incendie) - 239.04 \$</i>	764.94 \$	6053
<i>Aréo-Feu - habit de protection (bunker)</i>	1 662.55 \$	6054
<i>Atelier Genytech - inspection des véhicules lourds</i>	632.94 \$	6055
<i>Bernier, Gilles - rés.: 2014-136 - contrat d'entretien ménager + produits (centre communautaire)</i>	1 069.27 \$	6056
Excavation St-Antoine 1985 inc.:		
<i>Réparer accès au fleuve / Côte des Phares - 215.58 \$</i>		
<i>Transport gravier / Chemin des Plaines et centre communautaire - 301.81 \$</i>		
<i>Transport concassé - 86.23 \$</i>		
<i>Réparation poteau du bureau de poste - 172.46 \$</i>		
<i>Rapiéçage / chemin Terre-Rouge - 577.75 \$</i>		
<i>Changer ponceau, réparer accotement/chemin Terre-Rouge, réparer glissière - 3 834.42 \$</i>		
<i>Niveleuses / chemin Terre-Rouge, de la Colline, des Rivières, Pointe-aubin - 1 517.67 \$</i>		
<i>Changer boîte de service / route Marie-Victorion - 129.35 \$</i>	6 835.27 \$	6057
Biolab - analyse de l'eau	152.92 \$	6058

Canon Canada inc. - brochures	213.85 \$	6059
CIMA:		
<i>Rés.: 2014-77 - mandat pour le raccordement du puits de captage SAPE2-14 - 2 069.55 \$</i>		
<i>Rés.: 2014-202 - mandat à la firme concernant la construction d'un poste de pompage des eaux usées - 7 875.79 \$</i>	9 945.34 \$	6060
Construction Maurice Bilodeau - remboursement du dépôt de garantie (route Marie-Victorin)	200.00 \$	6061
Construction M. Demers & Fils inc. - rés.: 2014-141 - mandat / réfection du toit de la caserne d'incendie	26 753.89 \$	6062
CWA:		
<i>Remplacer câbles alimentation des pompes submersibles - poste rue des Lilas - 1 422.24 \$</i>		
<i>Changer le moteur de la pompe # 2 - réserve d'eau - 3 956.56 \$</i>	5 378.80 \$	6063
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 septembre 2014)	35.00 \$	6064
Document Express - enveloppes et papier	559.30 \$	6065
Dumas, Jean-Marc - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 septembre 2014)	35.00 \$	6066
Les Éditions juridiques FD - renouvel. services mise à jour	94.50 \$	6067
Ray-Car - pierre concassée (route de la Colline)	184.54 \$	6068
Estampes-Ray - plaque (25e anniversaire/Fromagerie Bergeron)	143.72 \$	6069
Fertibeauce:		
<i>Rés.: 2014-195 - engrais et contrôle des mauvaises herbes (Bande tampon) - 178.98 \$</i>		
<i>Rés.: 2014-195 - désherbage pour la partie en paillis (Bande tampon) - 252.95 \$ \$</i>		
<i>Rés.: 2014-195 - visite automnale (engrais et contrôle mauvaises herbes) - 178.98 \$</i>		
<i>Visite automnale (2e versement) - terrain de soccer - 628.52 \$</i>	1 239.43 \$	6070
Garage Patrice Poulin - inspection du véhicule (pr. répondant)	201.59 \$	6071
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 11 septembre 2014)	35.00 \$	6072
Paul Grimard, arpenteur-géomètre:		
<i>Pour services professionnels (lieu visé: partie de la route Marie-Victorin) - 546.13 \$</i>		
<i>Pour services professionnels (lieu visé: chemin du Quai - marquage des repères) - 143.72 \$</i>	689.85 \$	6073
Info Page - téléavertisseurs (service incendie)	223.74 \$	6074
Solutions Kubix inc.:		
<i>Appel de service - installation carte modem sur serveur + assistance Somum Inc. - 222.02 \$</i>		
<i>Appel de service - nettoyage portable loisirs - 120.72 \$</i>		
<i>Appel de service - câblage pour permettre le branchement des 4 lignes téléphoniques sur le serveur - 181.89 \$</i>	524.63 \$	6075
Labelle, Jean - remboursement du dépôt de garantie	200.00 \$	6076
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (septembre 2014)	100.00 \$	6077
Laforest Nova Aqua - Rés.: 2014-205 - recherche en eau souterraine/secteur 2 C/travaux exploratoires préliminaires	760.49 \$	6078
Lavery - honoraires professionnels (dossier: Ghislain Daigle)	909.00 \$	6079
Lettrage Rémi Gagné - panneaux	436.91 \$	6080
Maheu & Maheu - service de gestion parasitaire pour 2014 (centre communautaire)	738.45 \$	6081
Marquage et Traçage du Québec - lignes simples	1 206.58 \$	6082
Médias Transcontinental S.E.N.C. - avis public (déneigement et épandage fondants..)	234.55 \$	6083
Ministre des Finances (Sécuritépublique) - pour services de la Sûreté du Qc (2e versement)	106 599.00 \$	6084
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (administration générale) - 12 257.96 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 6 211.05 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 5 071.19 \$</i>		
<i>Quote-part (développement) - 9 920.40 \$</i>		
<i>Quote-part (transport collectif) - 330.92 \$</i>		
<i>Quote-part (Sécurité-incendie) - 1 510.60 \$</i>		
<i>Quote-part (environnement) - 374.88 \$</i>		
<i>Quote-part (culture et patrimoine) - 1 209.85 \$</i>		
<i>Quote-part (cour municipale) - 678.79 \$</i>	37 565.64 \$	6085
Nadeau, Johanne - rés.: 2014-75 - contrat d'entretien pour bureau de poste (septembre)	300.00 \$	6086
Napa/Pièces d'auto Alain Côté - ajustement de factures (retour de pièces)	15.05 \$	6087
Novicom - chargeur, transformateur, batterie (téléavertisseurs)	93.13 \$	6088
Peinture Lignes Plus - repeindre différents lignages	224.20 \$	6089

Pelouses Pat:

Rés.: 2010-61 - entretien des terrains municipaux - 2 226.88 \$

Rés.: 2014-194 - mandat/tonte de la pelouse pour la bande tampon - 804.83 \$

Poly-Énergie - gestion et suivi des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (septembre)

3 031.71 \$

6090

97.94 \$

6091

Protection incendie PC :

Inspection annuelle (extincteur, éclairage urgence et autres) dans les bâtiments mun.- 901.56 \$

Inspection visuelle et air pack rechargés, joint torique - 94.51 \$

996.07 \$

6092

Quincaillerie 2000 :

Poubelles (service incendie) - 45.94 \$

Vis, agrafes pour panneaux - 51.67 \$

Brosse à laver, serviettes, protecteur (service incendie) - 49.34 \$

Peinture, pinceaux (Maison des jeunes) - 264.12 \$

411.07 \$

6093

Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. :

Chlore - 119.20 \$

Vis à plancher, ampoules, antigel, serrure, corde, chiffon - 136.88 \$

256.08 \$

6094

Gaudreau Environnement inc. :

Collecte récupération, déchets, encombrants - 9 024.43 \$

Collecte matières résiduelles (Côte de l'Église) - 36.65 \$

9 061.08 \$

6095

Sebci - abat-poussière

2 615.68 \$

6096

SPME - électrodes défibrillation, masques de réanimation

214.66 \$

6097

Shred-It - service de déchiquetage

121.39 \$

6098

Simard, Daniel - rés.: 2013-179 - service d'entretien ménager (centre communautaire)

600.00 \$

6099

Soudure GR - fabrication de pieds pour affiches

139.57 \$

6100

Trafic Contrôle - travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (septembre)

293.54 \$

6101

Zig Zag Cousu - réparation d'un bunker

31.62 \$

6102

Jolicoeur, Lacasse, avocats:

Général (entente première ligne) - 143.72 \$

Général - 293.19 \$

436.91 \$

6103

Annie Côté Design Graphique - conception graphique (programmation 2014)

224.20 \$

6104

Garel, Laure - frais de déplacement

19.24 \$

6105

BuroPlus - achat divers (étiquettes, factures, pinces, trombones, stylos, relieurs)

240.67 \$

6106

261 755.52 \$

Petite caisse (erreur)

- 150 \$ ag.

Salaires et contributions de l'employeur:

Paie du 24 août au 6 septembre (payable le 11 septembre 2014)

8 813.50 \$

Paie du 7 au 20 septembre (payable le 23 septembre 2014)

9 093.53 \$

Paie des élus

4 487.58 \$

13 581.11 \$